



Fortes pluies



Orage



Vents forts



Forte houle

Ces événements météorologiques dangereux, de durée variable, viennent régulièrement perturber tout ou partie de l'île, les activités de la population, voire menacer, de manière conjoncturelle, la sécurité des biens et des personnes.

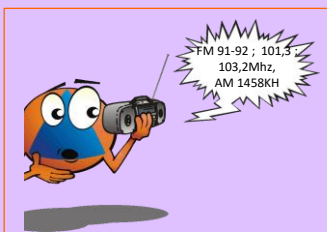


### PRUDENCE ET PROTECTION

La meilleure façon d'être informé : se tenir à l'écoute de la radio, regarder la télévision



Quel que soit le risque suivre scrupuleusement les consignes de sécurité données.



**ALERTE FORTES PLUIES**  
Importantes précipitations de durée variable



**Danger**

Inondations, crues torrentielles et soudaines des ravinés.  
Débordement des fossés et des réseaux d'assainissement.  
Éboulements et glissements de terrain.  
Circulation routière extrêmement difficile.  
Coupures d'électricité, d'eau et de téléphone.  
Le cas échéant, eau du robinet non potable plusieurs jours durant.



**ALERTE ORAGE**  
Précipitations très intenses



**Danger**

Cultures et plantations ravagées.  
Incendies suite aux impacts de foudre.  
Foudroiement des personnes ou d'animaux exposés.  
Inondations des habitations.  
Crues torrentielles et soudaines aux abords des ravinés.  
Coupures d'électricité et de téléphone.



**ALERTE VENTS FORTS**  
de l'ordre de 100 à 150 km/h en pointes. Ces vents sont très puissants



**Danger**

Coupures d'électricité et de téléphone.  
Habitations endommagées, voire détruites.  
Plantations et cultures ravagées.  
Chute et envol d'objets divers (tôles).  
Circulation routière très difficile.  
Mer forte et hachée.  
Transports aériens et maritimes affectés.



**ALERTE FORTE HOULE**  
Fortes vagues.



**Danger**

Danger extrême pour les activités nautiques  
Installations portuaires, embarcations et navires susceptibles d'être endommagés  
Risque d'inondation, voire de destruction des habitations, installations et infrastructures (routes littorales...) situées aux abords immédiats des côtes.



**Se préparer**



Constituer des **réserves de secours** (eau potable, éclairage)



Dans les zones habituellement inondables, **mettre en sécurité vos biens** susceptibles d'être endommagés et de surveiller la montée des eaux.



**De ranger et fixer** les objets susceptibles d'être emportés par le vent



De protéger les embarcations en **les accrochant correctement** ou en les mettant à l'abri



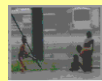
De se préparer à l'éventuelle **évacuation de votre domicile** et de faciliter le travail des sauveteurs en étant attentifs à leurs conseils



**Se protéger**



Tenir les enfants à **distance des caniveaux** qui peuvent déborder à tout moment



Faire **attention aux chutes** possibles d'objets divers, tels que branches, tôles, panneaux...



Prendre **contact avec vos voisins** et organisez-vous ensemble



Signaler **immédiatement** les départs de feux dont vous pourriez être témoins



**Éviter**



**De se déplacer** sauf en cas de nécessité absolue et dans ce cas respectez les déviations mises en place



**D'entreprendre** des travaux sur la toiture



**De toucher** aux fils électriques tombés à terre



**De rester** dans sa voiture, à partir de 30 cm d'eau une voiture flotte et peut être emportée par les inondations



**De franchir** les ravinés et les rivières en crue ainsi que les radiers submergés

En cas d'alerte météorologique, le SIDPC diffuse aux services de l'État, aux collectivités territoriales, aux opérateurs et aux médias, un communiqué de presse.



Répondeur Météo-France : **02 69 60 10 04**  
SAMU : **15**  
Pompiers : **18**  
Police/Gendarmerie : **17**  
Organisation-SECMAR : **02 69 62 16 16**  
Préfecture standard : **02 69 63 50 00**



PREFECTURE DE MAYOTTE

